

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2024-09-070

**Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) - 4ème échéance pour la période 2024-2029**

Rapporteur : Franck JOUSSELIN

<u>Date de Convocation</u> : 17 septembre 2024	<u>Séance du 24 septembre 2024</u>
<u>Date d'affichage</u> : 30 septembre 2024	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les-Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice : 29	
▪ Nombre de présents : 21	
▪ Nombre de votants : 28	

### Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Patrick DUVAL, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Catherine PRAT, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Estelle ROLLE, Jennifer HAMAIDE, Huguette SAINT JEAN, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Jade MORENAS, Philippe REYNERO, Jean-Marc FOUIN, Christèle PELISSIER, Raphaël GOTTSCHALK, Emmanuelle BLANC

### Étaient absents excusés et représentés :

Éric DEVALQUENAIRE pouvoir à Patrick DUVAL, Sandrine IGNERSKI pouvoir à Marie-Paule FOURMENT, Fabrice BAUDOIN pouvoir à Alain FIRMIN, Marie-Laure PERDIGUIER pouvoir à Catherine PRAT, Marie GAGET-MARTIN pouvoir à Nicolas CHASTEL, Annick DUBOIS pouvoir à Jean-Marc FOUIN, Martine THEVENIN pouvoir à Christèle PELISSIER,

### Étaient absents :

Georges BERTANA

### Secrétaire de séance : Jade MORENAS

Dans le cadre de l'application de la Directive Européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, les grandes agglomérations et les grandes infrastructures de transports terrestres doivent faire l'objet de Cartes de Bruit Stratégiques (CBS) et de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

L'objectif de cette directive est de protéger la population et les établissements scolaires ou de santé des nuisances sonores excessives, de prévenir de nouvelles situations de gêne sonore et de préserver les zones de calme.

Par délibération du conseil municipal du 1er mars 2022 avait été approuvé le PPBE 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> échéances pour les voiries communales générant un trafic supérieur à 3 millions de véhicules par an. Il s'agit de l'avenue Jean Monnet et de l'avenue Aristide Briand.

Les cartes de bruit devant être examinées tous les 5 ans, celles-ci ont été approuvées par arrêté préfectoral du 14/03/2023 et communiquées à la commune le 20/10/2023 en vue d'élaborer le PPBE 4<sup>ème</sup> échéance. En application de l'article R 572-9 du code de l'environnement, le projet de PPBE (joint à la présente délibération) a fait l'objet d'un avis préalable par voie de presse dans le quotidien la Provence dans son édition du 14 mai 2024 et d'une consultation du public par voie électronique sur le site internet de la collectivité pendant une période de deux mois, du 3 juin au 2 août 2024.

Durant cette période, aucune observation n'a été adressée à la commune.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le Plan de Protection du Bruit dans l'Environnement de la commune de Morières-lès-Avignon, 4<sup>ème</sup> échéance pour la période 2024-2029.

### **Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et**

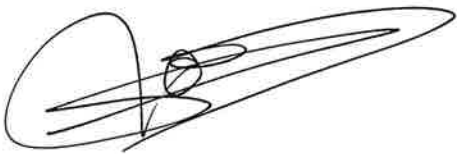
- **APPROUVE** le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 4<sup>ème</sup> échéance pour la période 2024-2029, ci-annexé.
- **INDIQUE** que le PPBE approuvé sera consultable sur le site internet de la commune ainsi qu'au format papier au service Urbanisme.

### VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 26/09/2024  
La secrétaire de séance,

Jade MORENAS



Le 26/09/2024  
Le Maire,

Grégoire SOUQUE

